

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un le 10 mai à 18h 30, le conseil municipal de la commune de Frayssinet, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude Saint Martin, Maire.

**Date de convocation** : 30/04/2021

**Présents** : MM Darras Jérôme, Coulon Josiane, Deneux Gilles, Alet Josette, Loubières Catherine, Yous Chérif, Campana Robert, Baroux Patricia, Dechamps Freddy, Bouyssou Christian.

**Secrétaire de séance** : Patricia Baroux

---

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2021 est signé par MM Saint Martin, Darras, Coulon, Deneux, Alet.

- 1) **Convention bail TDF** : Le nouveau bail est de 4500€ + 500€ prévus pour l'entretien du chemin d'accès. Ce montant versé à la commune prendrait effet à la signature du bail. Il est prévu également une augmentation de 1% par an.

Catherine Loubières demande si l'installation de la 5G est prévue. Si tel est le cas il faudrait informer préalablement la population car une telle installation peut apporter des nuisances à la santé. Chérif YOUS souhaite la venue d'un technicien qui pourra apporter des explications approfondies.

- 2) **Devis toitures** : 2 devis sont soumis à l'assemblée pour la réfection des toitures de la mairie et de l'église
  - LEQUESNE/ CARAES 24438€ TTC
  - FAU / HASSOUTY 14260€ TTC + 1000€ (voliges en plus)

Catherine LOUBIERES suggère de demander une aide au Département.

Freddy DECHAMPS propose de faire un comparatif des devis à l'aide de son logiciel bâtiment.

Christian BOUYSSOU demande que d'autres devis soient sollicités auprès des entreprises SOUSTRE et LESTRADE ;

- 3) **Devis voiries** :
  - **Chemin de Lamostonie** : Monsieur le Maire explique que la communauté de communes ne pourra prendre l'entretien de ce

chemin qu'une fois goudronné par la commune. Sa longueur est de 450 mètres. 2 devis ont été demandés :

- COLAS : 20220€ HT
- EIFFAGE : 13500€ HT (les prix d'EIFFAGE s'alignent sur ceux pratiqués auprès de la Communauté de Communes. Si EIFFAGE est retenu ils feront les travaux en parallèle de ceux de la communauté de communes ce qui induira un moindre coût)
- EIFFAGE a également fait un devis pour la voirie d'accès chez Serge DENEUX : 1348€ ainsi que pour l'accès à l'église : 11000€ (pour enrobé et béton désactivé). Il est décidé de demander un devis pour la pose de pavés, ce qui sera plus harmonieux devant l'église.
- Christian BOUYSSOU réclame d'autres devis. (penser à envoyer par mail les devis reçus à tous les conseillers).

4) **Remplacement de délégué à certaines commissions** : Suite à décision du conseil d'Etat Véronique LABRUYERE a été démise de son mandat de conseillère municipale au profit de Chérif YOUS. Il convient donc de la remplacer au sein des diverses commissions où elle siégeait :

- **SYDED** : suppléante Josette ALET
- **Parc Naturel Régional des CAUSSES DU Quercy** : Suppléante Josiane COULON
- **Commission électorale** : Josette ALET précédemment désignée suppléante prend la place de titulaire
- **Commission culture de la communauté de communes** : Patricia BAROUX

5) **Loyers de l'appartement du multiple rural** : régularisés le 10 mai en perception.

6) **Rez de chaussée du multiple rural** : L'entreprise DIAZ a réalisé un devis pour la réfection de toute l'installation du local occupé par Mr PONCET. Il s'élève à 7995€TTC. Auquel il faudra ajouter le devis pour la pose d'un compteur ainsi que le chauffage.

Patricia BAROUX précise que la refacturation de l'énergie est illégale.

Elle propose de mettre un sous compteur, ce qui est autorisé. Ainsi de facturer des charges à Mr PONCET et de faire une réduction du même montant sur le loyer du shalouna. Le restaurant prendrait les facturations d'électricité à son nom.

Des devis vont être demandés.

### **Questions Diverses**

Le Procès verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril n'est pas approuvé par la majorité municipale car il ne reflète pas ce qui a été dit dans les questions diverses, à savoir :

« la majorité des élus n'a pas demandé la prise d'un arrêté municipal pour interdire les quads, enduros, etc, sur tous les chemins de la commune, mais il a été demandé de prendre un arrêté seulement pour le chemin de Mme TEULAT Nathalie ou d'y mettre une barrière. Mr DARRAS a alors pris la parole, disant que si un arrêté était pris sur un chemin, nous serions amenés à en prendre pour d'autres chemins de la commune. Mme Loubières lui a répondu qu'il pouvait être pris un arrêté sur un seul chemin, les autres n'ayant pas de problèmes.

Chérif YOUS a souligné qu'avant d'entreprendre l'élagage de ce chemin, le Maire aurait pu prévenir les riverains dont Mme TEULAT. »

Autre rectification : Chérif YOUS a fait l'observation suivante quant au fait d'avoir autorisé du public à cette séance du 1<sup>er</sup> avril : il n'a jamais utilisé le mot « spectateur ». On n'est pas au théâtre.

Catherine LOUBIERES rappelle qu'en tant que secrétaire de séance on ne lui a pas porté à connaissance le compte rendu avant sa publication.

Chérif YOUS demande le réaménagement des horaires du cantonnier qui souhaite travailler en journée continue avec une pose de 20 minutes. Mr le Maire approuve. Catherine LOUBIERES propose d'établir une liste du matériel nécessaire au cantonnier.

Mr le Maire informe qu'une mise aux normes électriques est nécessaire pour le raccordement à la terre des cloches et que le Département n'a pas accordé de subvention pour les travaux de renouvellement des canalisations d'eau.